

International Organization of Legal Metrology

12conf/4.1/fr 14 octobre 2004

Rapport sur les relations de l'OIML avec d'autres institutions

1 Document de politique sur les relations de l'OIML avec d'autres institutions

Un document de politique (B 12) a été approuvé par le CIML lors de sa 38ème réunion à Kyoto en 2003. Ce document présente les règles qui gouvernent les relations entre l'OIML et les différents types d'organisations (internationales et régionales, intergouvernementales et non-gouvernementales) et décrit les conditions pour l'échange d'informations et, quand cela est approprié, pour des actions communes.

2 Convention du Mètre

La relation avec la Convention du Mètre est devenue plus étroite. Outre la réunion annuelle tenue avec la Convention du Mètre et ILAC et la participation à des comités mixtes (JCGM), la Convention du Mètre a été consultée durant la révision du Document OIML D 1 "Loi sur la Métrologie", et de fréquent contacts ont été pris entre le BIML et le BIPM. Trois résultats spécifiques peuvent être notés:

- La mise en place du JCDCMAS avec d'autres organisations (cf paragraphe 5 ci-dessous),
- La possibilité envisagée de développer une brochure générale commune pour les deux organisations et la mise en place d'une page d'accueil commune pour les sites internet respectifs des deux organisations, et
- Le développement envisagé d'une présentation commune et cohérente par la Convention du Mètre, l'OIML et ILAC, des trois MRA ou MAA respectifs.

3 ILAC et IAF

Les relations avec les organisations internationales d'accréditation ont également été activement maintenues. L'ILAC a été consultée dans la révision du document OIML D 1, et de nombreux contacts ont été pris et maintenus à l'occasion de différentes actions (JCDCMAS en particulier).

La mise en place du MAA de l'OIML va demander des relations accrues avec l'ILAC, particulièrement pour discuter de l'accréditation des Autorités de Délivrance par les signataires du MRA de l'ILAC.

4 ISO et CEI

L'OIML a des relations actives avec l'ISO et la CEI.

Ces relations sont liées à divers sujets de travail technique, résultant en des publications communes telles que la R 99/ISO 3930 (analyseurs de gaz d'échappement), ou au moins en des documents compatibles. Un certain nombre de publications de l'OIML, telles que OIML D 11 (dispositifs électroniques) font référence à des normes internationales.

L'OIML est aussi en contact avec l'ISO CASCO et l'ISO DEVCO dans le but d'échanger des informations sur les sujets de la certification et des actions envers les pays en développement.

5 Comité OMC/OTC

L'activité de l'OIML en tant qu'observateur auprès du Comité OMC/OTC a été considérablement développée au cours des quatre dernières années. Outre la présence de l'OIML aux réunions du Comité OTC, l'accent a été fortement mis sur des sujets présentant de l'intérêt pour l'OMC:

- Information sur le MAA de l'OIML qui répond aux exigences de l'Accord OTC,
- Participation aux ateliers et études sur les besoins des pays en voie de développement, et
- Co-organisation (avec l'OMC et la CEI) de séminaires régionaux de sensibilisation pour les pays en voie de développement.

6 JCDCMAS

Le Comité Conjoint pour la coordination de l'Assistance Technique aux Pays en voie de Développement en Métrologie, Accréditation et Normalisation (JCDCMAS) a été mis en place par certaines organisations internationales, en particulier la Convention du Mètre, OIML, ILAC, IAF, ISO, CEI, ITU-T et UNIDO.

Les termes de référence de ce Comité Conjoint ont été en particulier approuvés par le CIML lors de sa 38^{ème} réunion à Kyoto et par la CGPM en 2003. L'objectif principal du Comité Conjoint est de sensibiliser les décisionnaires à l'importance et à la nécessité de cohérence en métrologie, accréditation et normalisation dans les programmes de développement.

Un document général d'information commun a été finalisé et une présentation commune est en cours de développement. La communication avec des organisations telles que l'OMC ou la Banque Mondiale est maintenant organisée de manière coordonnée.

7 Autres

Un contact important et très actif est maintenu avec l'UNIDO, concernant des actions pour les Pays en voie de Développement.

D'autres sujets importants concernent la mise en oeuvre de la nouvelle Directive Européenne sur les Instruments de Mesure (MID) qui reconnaît que les Recommandations de l'OIML peuvent être acceptées comme conférant une présomption de conformité. Le BIML et le Conseil de la Présidence du CIML maintiennent des liens étroits avec WELMEC, CEN et CENELEC, afin que la mise en oeuvre de la MID puisse faire appel aux Recommandations de l'OIML autant que possible, permettant ainsi d'assurer que cette mise en place ne dévie pas du travail de l'OIML.

Le BIML a aussi une coopération active avec l'UN-ECE (Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe) et l'UN-ECA (Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique) qui entreprennent des projets en rapport avec la métrologie (pesage de véhicules en mouvement pour faciliter les formalités aux frontières).